

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EXTREME NORD
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA
COMMUNE DE BOURHA
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
FAR NORTH REGION
MAYO TSANAGA DIVISION
BOURHA COUNCIL
GENERAL SECRETARY

**DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/C.BHA/SG/CJPM-AG/2023 DU 15/06/2023 POUR
L'EQUIPEMENT EN MATERIEL SPECIFIQUE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION
DES JEUNES DE BOURHA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-
TSANAGA,
REGION DE L'EXTREME NORD.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC/MINJEC, Exercice : 2023

Imputation : 57 26 145 05 641306

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public du MINJEC de l'exercice 2023, Le Maire de la Commune de Bourha (**Autorité Contractante**), lance pour le compte de la Commune de BOURHA, un avis de consultation pour l'équipement en matériels spécifiques au CPMJ dans la Commune de BOURHA dans le Département du Mayo-Tsanaga.

Le coût prévisionnel de la prestation est de Sept millions (7 000 000) de francs Cfa.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter regroupées en lot unique porte sur l'équipement en matériels spécifiques du CMPJ de BOURHA dans la Commune de BOURHA.

3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit Camerounais spécialisées dans les travaux de confection et fourniture.

4 - FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par les ressources du MINJEC à travers le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023.

5- DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison prévu par l'Autorité Contractante est de deux (02) mois.

6- CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Dès publication du présent Avis, la Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès de la Cellule d'Appui au lancement des offres de la Commune de Bourha.

7- ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

La Demande de Cotation peut être obtenue à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres dans les services de la Commune de Bourha, dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance de versement

d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Vingt mille francs (20 000) francs CFA auprès de la Recette Municipale.

8- PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées selon le principe de simple enveloppe avec les pièces structurées en deux volumes et disposées comme suit :

- Volume 1 : Dossier Administratif (enveloppe A) ;
- Volume 2: Dossier financier (enveloppe B)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Avis de consultation en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'Avis de Consultation et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

9- REMISE DE OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de la Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha (Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres dans les services de la Commune de Bourha), au plus tard le **11/07/2023 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

«Demande de Cotation N°002/DC/SG/C.BHA/CIPM-AG/2023

Du 15/06/2023 pour l'équipement en matériels spécifiques au CPMJ dans la Commune de BOURHA,
Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

Financement : Budget d'Investissement Public/MINJEC; Exercice 2023,

Imputation : 57 26 145 05 641306

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 du DC, d'un montant de Cent quarante mille (140 000) francs CFA, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

11. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **11/07/2023 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux Entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13- DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est deux (02) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

14- Evaluation des offres;

L'ouverture des offres se fera en un (01) seul temps et leur évaluation en Deux (02) étapes:

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Vérification des offres financières des entreprises

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1.1-Critères éliminatoires

14.1.1.1 -Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des projets.

15. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée administrativement recevable, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée实质上 conforme au Dossier de Cotation.

16. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de Quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des Appels d'Offres.

Ampliations:

- PREFET MAYO TSANAGA (A.T.C.R)
- DDMIDDEVEL/MT/Mklo
- DDMINMAP/MT/Mklo
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINEPAT/MT
- COMMUNE DE BOURHA (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

**Le Maire de la Commune de Bourha,
(Autorité Contractante)**

